

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX : Tél. 041-941 20, Grande-Place, 20 TOURCOING : Tél. 041-946 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

L'INFLATION ENNEMIE DU TRAVAIL



Nous sommes menacés d'une inflation nouvelle. M. Painlevé n'a point désavoué le projet formé par M. Caillaux de remplacer aux échéances prochaines les Bons du Trésor par une valeur égale en billets de banque supplémentaires. On parle de 3 à 5 milliards.

Le franc-salaire

Nous ne vivons plus à l'époque du franc-or; nous en sommes au franc-salaire. C'est un système imprévu, spontané, sorti des circonstances, mais qui demeure cependant conforme à la théorie de la monnaie, à la condition toutefois que l'Etat renonce, une fois pour toutes, à émettre de nouveaux billets.

La hausse des prix qui a suivi la guerre a entraîné l'augmentation des salaires. Dans une certaine mesure, l'équilibre tendrait à s'établir d'année en année entre les salaires et le coût de la vie si l'accroissement du nombre des billets ne faisait que l'augmentation des prix n'allait plus vite toujours que le recouvrement des salaires.

Où va-t-on, dans cette course à la hausse déraisonnable? Pas au-delà de nos masses, puisque le salaire, en augmentant, reste toujours inférieur à son pouvoir d'achat.

Il est donc grand temps de stabiliser le franc, instrument de répartition du travail, pour que le salaire constitue une base fixe, régulatrice des prix qu'on devrait ramener à son niveau.

Le franc-salaire est au franc de 1914 dans la proportion où la moyenne des salaires est, par rapport à la moyenne des salaires de 1914.

Ce n'est pas une hypothèse, cela : c'est une réalité. C'est la puissance d'achat d'un travailleur, ayant son salaire en poche, qui donne véritablement sa valeur aux billets qu'il a reçus comme salaire.

Vous avez beau dire : le franc monte ou descend à la Bourse des changes. En réalité, si le montant de viande payé cinquante centimes en 1914, est aujourd'hui de deux francs cinquante, c'est que le franc-salaire vaut cinq fois moins que le franc-or d'avant-guerre.

L'inflation tue le travail. Face à l'inflation, c'est diminuer artificiellement, brutalement, la valeur du salaire. C'est donc enlever aux travailleurs une partie de leur labeur, sans aucune compensation. Le commerçant qui peut augmenter ses tarifs de vente subit moins immédiatement cette spoliation que le consommateur, mais il est amené à voir ses impôts augmentés, ses placements d'argent diminués et, à ce moment, lui aussi subit le contre-coup de l'erreur de l'Etat.

Tant que le franc-salaire ne sera pas stabilisé, le travail sera en quelque sorte grignoté chaque jour; pour une peine égale, la rétribution sera moindre et cela se vérifie du haut en bas de l'échelle de l'activité laborieuse, de l'industriel au simple manœuvre.

Les crises sociales et économiques sont le corollaire inévitable de la crise financière. Le premier acte d'assainissement budgétaire et national, c'est de stabiliser le franc, en arrêtant l'inflation.

Stabilisez le "franc-salaire". On a commis une erreur en parlant du "franc-papier". C'est de cette légèreté de dénomination qu'est venue la facilité avec laquelle nos gouvernants ont joué et veulent jouer de la "planche à billets".

Le moment est un moyen d'échanger du travail contre des objets de consommation. Voilà le principe fondamental auquel il est indispensable de revenir.

Modifier la quantité de monnaie (inflation) sans que la quantité ou la qualité des objets de consommation soient accrues proportionnellement, c'est entrer dans la voie de la banqueroute et, bien pis, c'est dévaloriser le travail tout en décourageant les travailleurs.

Eug. GUILLAUME.

En cinquième page: LE « REVEIL MUTUALISTE » 3226 DOLLARS REVENU MOYEN DES AMÉRICAINS

Un Haubourdinnois a battu le record du jeuneur Succ

Un jeune homme d'HAUBOURDIN, Harry Hoch avait, il y a quelques mois, à LENS, réussi à rester enfermé pendant 23 jours sans manger.

Harry Hoch vient de battre, à AMIENS, le record de Succ, qui était de 29 jours. Le 3 octobre, à 15 heures, il est entré dans un cercueil vitré muni d'une provision de pilules d'opium et de 7 litres d'eau sucrée. Ce cercueil a été scellé par de nombreux témoins et pendant quatre semaines, le jeuneur est resté immobile sur sa couchette, ne faisant que les mouvements nécessaires à son échange de liquide, à ses ablutions à l'eau de Cologne ou à l'absorption des produits enfermés avec lui.

Tout d'abord, Harry Hoch a battu son record de 23 jours et hier dimanche, à 15 h., a dépassé celui de Succ, qui était venu lui rendre visite à Amiens.

Lundi, dans l'après-midi, le jeuneur a ordonné l'ouverture du cercueil. Les quelques paroles qu'il a prononcées ont été pour dire sa satisfaction d'avoir battu à la deuxième expérience, un record que l'on croyait définitif. Son courage et sa volonté lui ont permis de supporter cette épreuve, qu'il se propose de recommencer l'an prochain. Néanmoins, il ne pense jamais arriver à battre le record du jeune, détenu par l'italien Merliotti, avec 43 jours.

5 coups de revolver sont tirés sur une commerçante à Bourbourg

Séparée de son mari depuis un moment déjà la dame M., qui tient un café au centre de la ville conduisait hier son fils à Bourbourg. Elle allait le pas pour regagner la gare, lorsqu'elle fut arrêtée, en passant à proximité de la minoterie Duriez par un individu la suivant.

Elle atteignait une petite ferme sise en bordure de route, quand l'homme qui dissimulait son visage dans un sac, s'approcha de la commerçante dunkerquoise. Celle-ci reconnut alors le personnage, mais au même moment, ce dernier sortant de sa poche un revolver, le déclara presque à bout portant sur Mme M., qui prit la fuite en appelant au secours.

Cinq balles, venaient d'être tirées. Aucune d'elles n'avait atteint la pauvre femme. L'homme a pris la large. Mme M., en arrivant à Dunkerque a porté plainte. La gendarmerie procède à une enquête.

Le pantalon de "Charlot"

Le célèbre Charlie Chaplin, vient de gagner un procès qu'il avait intenté contre un imitateur, auquel il reprochait d'avoir emprunté son original costume et surtout, son pantalon de coupe particulière. Voici Charlot, dans l'un de ses films à succès.

LA VIE QUI PASSE

En attendant quelques catastrophes... On vient, à Paris, d'enterrer des héros. Oui, des héros. Comment appeler autrement cette famille Bailly qui, habitant une maison condamnée de toute évidence à l'écroulement, a préféré cependant y rester et y mourir au lieu de chercher un logement plus sûr?

Vous connaissez l'histoire. Il y a quelques jours, dans le quartier de la Salpêtrière, une vieille mesure où vivaient trente locataires s'effondrait sur six cadavres. Tragédie bien actuelle suivie d'un vaudeville :

— C'est votre faute, s'écrient en chœur les communistes de l'Hôtel de ville, tendant le poing vers leurs collègues modérés qui sont, comme on sait, en majorité.

— Je ne suis pour rien, répond la Ville de Paris. Nous avons exproprié ces locataires; ils n'ont pas voulu partir; craignant une manifestation hostile, nous n'avons pas osé recourir à la force...

Et, tandis que services municipaux et délégués se rendent mutuellement les responsabilités comme balles de tennis, d'autres immeubles penchent dangereusement, menacés de la même mésaventure...

Le problème est à peu près le même, en ce moment, dans toutes les grandes villes surpeuplées. Le drame de la Cité Doré nous avertit qu'il est urgent de passer des études aux actes.

Il est certain qu'il n'est pas humain d'expulser des gens avant de savoir s'ils peuvent se loger ailleurs.

Préférerait-on attendre que la « Bataille des Locataires » ait fait autant de morts que le Maroc? André J. GE.

Une femme détient les 70.000 francs volés à Lille

Nous avons relaté dans quelles circonstances fut commis le vol d'une somme de 70.000 francs; au préjudice des époux Weiller, rue Saint-Sébastien, 24, à Lille.



L'auteur de ce vol, Camille Veuve, qui se trouve actuellement à la Maison d'arrêt et qui a passé des aveux, n'a pas été à nouveau interrogé.

Au Conseil National Socialiste Les socialistes soutiendront tout Ministère vraiment démocratique

Les Ministres se sont réunis lundi matin sous la présidence de M. Painlevé. Avant la séance du Conseil de Cabinet, il devait suivre cette réunion, les membres du Gouvernement ont été très réservés dans leurs déclarations. Cependant d'après une personnalité autorisée, la déclaration ministérielle annoncerait, relativement à la situation financière, des mesures qui, espérait-on, seraient de nature à rallier les suffrages des socialistes.

La réunion d'hier soir, à l'Élysée

Les ministres se sont réunis hier soir à 17 h. à l'Élysée sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a arrêté les termes de la déclaration ministérielle qui, à l'heure actuelle, est en discussion à la Chambre, par M. Painlevé, Président du Conseil et au Sénat, par M. Camille Chautemps, garde des sceaux.

Un impôt sur toutes les formes de la richesse

D'après les renseignements que le « Temps » a recueillis, à l'issue de la séance du Conseil de Cabinet, la déclaration ministérielle ne sera pas très longue.

La partie financière était au point ce matin. Une formule retiendra toute l'attention : c'est une phrase nette signifiant que le gouvernement décide de proposer un impôt dont les dispositions n'affecteront rien de rebutant et qui portera sur toutes les formes de la richesse.

La réforme électorale, les dettes interalliées

Le Président du Conseil parlera également de la réforme électorale. Il confirmera les intentions que le Gouvernement a exprimées antérieurement au sujet de l'adoption du scrutin d'arrondissement.

LE TRAFIC D'OR A LA FRONTIÈRE BELGE

L'affaire des trafiquants d'or qui est venue samedi dernier devant la Cour d'appel de Douai a vu ses débats se terminer à une heure dimanche. Nous avons dit que la Cour avait mis en délibéré. L'arrêt sera rendu samedi 14 novembre.

UN CHEMIN DE FER MINIATURE



DE TRAVAIL GIANTESQUE DE CONSTRUCTION, D'UN RÉSEAU DE CHEMIN DE FER MINIATURE COMPLET, A ÉTÉ EXÉCUTÉ PAR UN CHEF DE GARE ÉCOSSAIS QU'ON VOIT ICI, AUPRÈS DE SON INVENTION

La déclaration du Ministère Painlevé II^{me}

Autant qu'on peut le savoir, la déclaration ministérielle qui a été rédigée hier appelle les termes de celle qui fut communiquée au Parlement lors de la présentation du premier ministère Painlevé.

Le chef du Gouvernement montrerait qu'il est toujours fidèle au programme qu'il s'était tracé. En ce qui concerne le Maroc, défense de la politique suivie et constatation que le calme y règne à nouveau. Il ne dépendra que d'Abd el Krim d'obtenir la paix s'il veut souscrire loyalement aux conditions générales déjà faites et publiées.

Au sujet de la Syrie, la déclaration donnera l'assurance que tout sera fait pour y ramener la paix et de manière à ce que le prestige de la France ne sorte pas diminué.

En ce qui touche la politique intérieure, maintien de l'ordre et de la sécurité en prenant des mesures impartiales contre les excitateurs aussi bien d'extrême-droite que d'extrême-gauche, organisation d'un contrôle sévère des étrangers et indésirables. Réalisation prochaine des Assurances sociales; vote des dispositions relatives à l'arbitrage dans les conflits de travail; assimilation aussi rapide que possible de l'Alsac et de la Lorraine.

M. Painlevé s'est entretenu avec M. Berenger

M. Paul Painlevé, Président du Conseil, a rencontré lundi matin, avant la séance du Conseil de Cabinet, avec M. Henry Berenger rapporteur général du budget au Sénat.

Drs réserves...

Les Ministres se sont réunis lundi matin sous la présidence de M. Painlevé. Avant la séance du Conseil de Cabinet, il devait suivre cette réunion, les membres du Gouvernement ont été très réservés dans leurs déclarations. Cependant d'après une personnalité autorisée, la déclaration ministérielle annoncerait, relativement à la situation financière, des mesures qui, espérait-on, seraient de nature à rallier les suffrages des socialistes.

La réforme électorale, les dettes interalliées

Le Président du Conseil parlera également de la réforme électorale. Il confirmera les intentions que le Gouvernement a exprimées antérieurement au sujet de l'adoption du scrutin d'arrondissement.

LE TRAFIC D'OR A LA FRONTIÈRE BELGE

L'affaire des trafiquants d'or qui est venue samedi dernier devant la Cour d'appel de Douai a vu ses débats se terminer à une heure dimanche. Nous avons dit que la Cour avait mis en délibéré. L'arrêt sera rendu samedi 14 novembre.

La fin douloureuse d'un petit caporal

Un jeune avocat stagiaire du Barreau de Lille s'est pendu à Mons-en-Barœul

La vie à parfois pour les braves gens, de ces tristesses amères que nul ne peut prévoir, pour participer au petit drame fatal de l'implacable destin.

Une honnête famille de Mons-en-Barœul est actuellement dans les larmes. Un drame foudroyant s'est déchaîné en elle, a détruit un bonheur paisible et sain.

Au n° 13 de la rue de la Pépinière, située non loin de la Mairie de Mons-en-Barœul, demeure depuis le 23 juillet 1923, la famille Cunier. Le père, un ancien commerçant, rue Masséna, à Lille, la mère, la jeune fille, institutrice de son état et le jeune homme, Michel Cunier, le pauvre victime du drame douloureux que nous avons à narrer à nos lecteurs, telle est la composition de cette famille dont les membres sont on ne peut plus unis.

Or, hier, à 8 heures du matin, Michel Cunier, ne descendait pas à son heure habituelle pour participer au petit drame fatal de l'implacable destin.

Le jeune homme étant sorti la veille avec son père et sa sœur pour aller à l'« Aubert Palace » à Lille, voir « La Tragédie de Lourdes », sa mère le crut fatigué et décida de le laisser reposer.

Ce ne fut qu'à 10 heures 30 qu'elle monta pour le réveiller.

Un affreux spectacle s'offrit à la vue de la pauvre femme.

Son fils était pendu à un crochet encastré dans le mur.

Vite, aux cris de Mme Cunier, on accourut et l'on déperdit le corps qui ne donnait plus signe de vie.

En vain, le docteur Théry, appelé d'urgence et arrivé presque aussitôt sur les lieux pratiqua-t-il des tractions rythmiques. Tout échoua, fort affable.

Depuis quelques mois il accomplissait son service militaire au 51^e Bataillon d'Infanterie Coloniale, section des mitrailleurs Indochinois, en garnison à Compiègne. Il était en permission de 48 heures chez ses parents et devait rejoindre sa garnison le soir même.

On recherche les motifs du suicide

De certains indices que nous avons pu recueillir, il apparaît que Michel Cunier n'était pas heureux au régiment. A Compiègne le service était très dur et le métier militaire était peu de son gré. Caporal depuis peu de temps, Cunier était pourtant un soldat exemplaire.

Quelque fois, le jeune homme était pris d'accès de fièvre.

Sa mère suppose que c'est au cours d'un accès de ce genre que son fils s'est donné la mort.

« Il n'avait aucun motif, — nous a-t-elle déclaré, douloureux et toute pantelante de détresse — C'était un bon fils qui ne se dérangeait pas et nous vivions en parfaite harmonie.

« Dimanche soir, en rentrant au Cinéma Aubert, il est venu m'embrasser tendrement.

« C'était beau ?... lui ai-je demandé. — Il y a des choses curieuses dans ce film, m'a-t-il répondu et, paisiblement, il est allé se coucher. »

Nous avons identifié le noyé de Wavrin

Le cadavre putréfié du Bois de la Herse est celui d'un ouvrier mineur d'Annœullin

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Le « Réveil » a relaté en détail les circonstances dans lesquelles le cadavre putréfié d'un inconnu a été trouvé samedi dernier à Wavrin, à 15 kilomètres de Lille, dans un ruisseau du Bois de la Herse.

S'agissait-il d'un crime, d'un accident ou d'un suicide ? Quelle pouvait être l'identité du squelette méconnaissable ? Telles étaient les questions qui se posaient hier.



Le garde chasse Coudoux, qui découvrit le cadavre dans les taillis à l'endroit marqué par la croix.

Aujourd'hui, grâce à notre enquête, deux points importants sont établis.

On connaît l'identité du mort. Il s'agit d'un ouvrier mineur, Alexandre Lancelin, 38 ans, domicilié route de Don-Sainghin à Annœullin.

Tout porte à croire, d'autre part, que l'hypothèse du crime peut être résolument écartée. Se trouvait-on en présence d'un suicide ou d'un accident ? Telle est la dernière question qui se pose, question qui vraisemblablement ne sera jamais résolue.

Voici comment, à la suite de notre enquête, nous en sommes arrivés à tirer ces conclusions.

Un mari disoaru depuis six mois Hier matin vers 10 heures nous sommes allés à la recherche de M. Lancelin, au domicile du garde-chasse Coudoux, qui trouva le cadavre dans les marécages du Bois de la Herse.

A peine avions nous engagé la conversation qu'une femme de ménage, d'une quarantaine d'années se présentait, demandant à parler au garde, et nous déclarait :

« Dans le « Réveil » de ce matin, j'ai lu les détails sur la découverte mesochre du Bois de la Herse ; j'ai lu le signalement donné sur Lancelin... trop de points sont conformes... Il ne peut s'agir que de mon mari ! »

— Votre mari vous a donc quittée ? — Oui, Monsieur, depuis le 8 mai, c'est-à-dire depuis six mois...

Mon mari, Alexandre Lancelin, qui travaillait au n° 5 des Mines de Lens, avait la fâcheuse habitude de s'enivrer. Sur les 230 francs qu'il touchait par quinzaine, il me rendait de 100 à 110 francs. Naturellement, son refus était souvent marqué de violents disputes.

« Alexandre avait été prisonnier de guerre. Il était grièvement blessé et avait la boisson mauvaise. »

A plusieurs reprises, il nous menaçait de me frapper et de tuer ses enfants. « Un jour de paie, le 8 mai, la date me revient bien fixée en la mémoire, il ne revint pas. Nous attendîmes un, deux, trois jours. Nous nous informâmes... Impossible de savoir où il avait bien pu passer ! Finalement, je dis à mes enfants : Bah ! attendons, il finira bien par revenir un jour ! »

Six mois ont passé depuis lors. Il n'est pas revenu !

Un signalement qui ne trompe pas — Comment en arrivés-vous à dire que le cadavre du Bois de la Herse ne peut être que celui de votre mari ? — C'est, bien simple, j'ai lu le signalement qu'on donnait du noyé et je connaissais ses habitudes.

Mon mari était malade, il souffrait souvent de violents maux de tête. C'est pourquoi il portait toujours sur lui des cachets d'aspirine.